



Municipalité de

SAINT
FRANÇOIS
XAVIER
DE
BROMPTON

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS XAVIER DE BROMPTON

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale de la susdite municipalité, que:

Le rôle de perception, suite à l'imposition des taxes pour l'année 2022, est maintenant terminé et déposé au bureau municipal et que toute personne peut en prendre connaissance durant les heures régulières de bureau;

Qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans les délais prévus;

Que le paiement des taxes mentionnées audit rôle doit être effectué en 6 versements égaux aux dates d'échéance suivantes :

1er versement :	10 mars	2022
2 ^e versement :	28 avril	2022
3 ^e versement :	09 juin	2022
4 ^e versement :	11 août	2022
5 ^e versement :	22 septembre	2022
6 ^e versement :	27 octobre	2022

Toutefois, toutes les taxes sont exigibles et payables en un seul versement, soit le 10 mars 2022 si le montant dû est de moins de 300,00\$.

Donné à Saint-François-Xavier-de-Brompton, ce 03e jour de février 2022.



Sylvie Champagne,
Directrice générale et gma